



pour un avenir sans toxiques

Les points de vue de l'IPEN sur

les Contrôles de Plastique au niveau Mondial

Approuvé par l'Comité Directeur de l'IPEN

novembre 2021

La production, l'utilisation et la gestion de la fin de vie des plastiques menacent l'environnement et la santé humaine par l'exposition à des produits chimiques toxiques. La protection des femmes, des enfants et des communautés dans les pays à revenu faible et intermédiaire qui sont particulièrement vulnérables aux impacts des plastiques est une priorité. IPEN reconnaît la nécessité d'un nouveau traité mondial sur les plastiques et les produits chimiques associés, qui doit inclure des ressources financières nouvelles et supplémentaires durables et compléter les conventions et cadres internationaux existants. Les négociations devraient reconnaître l'importance de ne pas détourner les ressources au titre des engagements sur la pollution chimique héritée comme la gestion des stocks de PCB et les restrictions sur le commerce des déchets de POP en faveur d'un nouveau traité.

Un nouveau traité mondial juridiquement contraignant doit tenir les pollueurs juridiquement et financièrement responsables, offrir des voies de recours aux communautés affectées et atténuer les impacts toxiques que les plastiques et leurs additifs toxiques ont sur la jouissance des droits de l'homme tout au long de leur cycle de vie, en particulier sur les communautés qui sont les moins responsables de la production de plastique. L'augmentation prévue de la production de produits chimiques et de plastiques entrave l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. La négociation du traité nécessite la participation significative, ouverte, transparente et inclusive de la société civile et des communautés les plus affectées par les effets néfastes des plastiques.



Objectif global: Éliminer l'impact toxique des plastiques tout au long de leur cycle de vie - production, utilisation et élimination.

novembre 2021

Un nouveau traité sur les plastiques et les produits chimiques doit couvrir les aspects suivants:

PRODUCTION

La solution clé pour remédier à l'impact des plastiques consiste à réduire la production et à interdire l'utilisation et l'ajout de produits chimiques dangereux. La transformation des combustibles fossiles en résines et additifs plastiques entraîne des rejets toxiques dans les communautés environnantes. Les plastiques qui sont produits avec des additifs toxiques, qu'ils soient d'origine fossile ou non, ne peuvent pas faire partie de « l'économie circulaire » et doivent être éliminés progressivement. Les programmes de responsabilité élargie des producteurs doivent également garantir, par le biais de taxes, de redevances et de programmes de consigne, que les producteurs de plastique assument l'entière responsabilité de l'impact de leurs produits tout au long de leur cycle de vie et sont financièrement responsables de leur réduction.

UTILISATION

Pour limiter les effets négatifs des plastiques sur la santé et l'environnement, il convient d'identifier les utilisations essentielles et d'éliminer les utilisations non essentielles. Les plastiques restants doivent être exempts de produits chimiques dangereux et conçus pour durer et être réutilisés.

TRANSPARENCE

Les données sur les produits chimiques utilisés et ajoutés aux plastiques devraient être accessibles au public tout au long de leur cycle de vie, y compris par le biais de l'étiquetage, des fiches de données de sécurité et des bases de données. Les quantités de plastiques produites, importées, exportées et éliminées doivent être contrôlées et les données doivent être accessibles à tous.

FIN DE VIE

La gestion des stocks actuels de plastiques ne doit pas libérer de produits chimiques toxiques, de déchets plastiques ou contribuer au changement climatique. Seuls les plastiques qui ne contiennent pas de produits chimiques toxiques doivent être recyclés. Les plastiques non circulaires (ceux qui contiennent des additifs toxiques) doivent être identifiés, triés et éliminés en toute sécurité. L'exportation de déchets plastiques à des fins d'élimination doit être interdite et des systèmes nationaux efficaces de collecte et de recyclage doivent être financés. La combustion de déchets plastiques ou des combustibles dérivés associés pour produire l'énergie dans des fours à ciment, les incinérateurs ou d'autres technologies de combustion n'est pas circulaire, renouvelable ni durable et devrait être interdite.

FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA CONFORMITÉ

Un nouveau traité doit générer des ressources financières durables, nouvelles et supplémentaires, pour sa mise en œuvre, en y incorporant un soutien technique et le renforcement des capacités pour aider les pays en développement et les économies en transition. La société civile doit pouvoir avoir accès à ces financements. Un mécanisme d'examen et de conformité doit être mis en place pour s'assurer que les objectifs du traité sont atteints.

